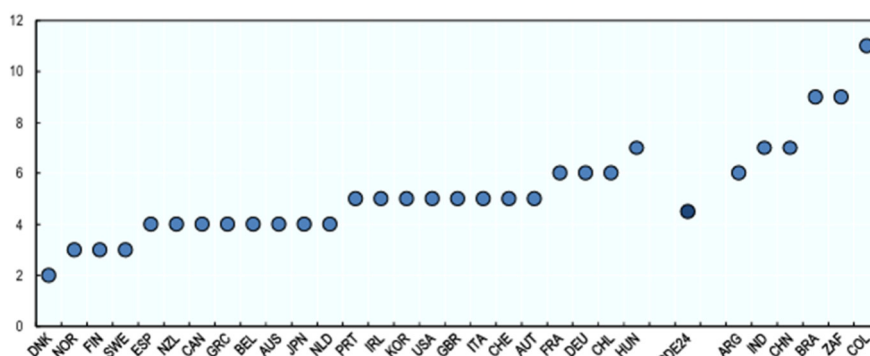


21 octobre 2026

Égalité des chances : la France à un tournant ?

Estimation du nombre de générations qu'il faudrait pour que les enfants de familles du décile inférieur se hissent jusqu'au revenu moyen dans leur société, en moyenne



- Selon l'OCDE, qui se base sur l'élasticité intergénérationnelle du revenu, il faudrait six générations pour qu'un descendant d'une famille appartenant aux 10 % les plus modestes atteigne le revenu moyen en France, contre 2 à 3 générations dans les pays nordiques. Ce constat illustre la persistance des inégalités intergénérationnelles et remet en cause la promesse républicaine d'égalité des chances.
- Les inégalités se perpétuent via trois capitaux (économique, culturel, social) qui se renforcent mutuellement. Par exemple, les ressources économiques facilitent l'accès à l'éducation, tandis que les diplômes et réseaux favorisent l'accès aux meilleures positions. 60 % du patrimoine est acquis par héritage, verrouillant les trajectoires.
- Revenus primaires : Les 10 % les plus riches captent 30 % des revenus primaires (avant redistribution), avec une forte concentration des revenus du capital (patrimoine, dividendes). Éducation : Dès 3 ans, l'origine sociale détermine une grande partie des écarts de réussite scolaire. Les enfants d'ouvriers ont 15 % de chances d'intégrer une grande école, contre 60 % pour les enfants de cadres. Les frais de scolarité (jusqu'à 15 000 €/an) et le manque de réseaux excluraient les milieux modestes.
- Perte de PIB : Réduire les inégalités pourrait générer jusqu'à +14,1 % du PIB (310 milliards d'euros) via une meilleure allocation des talents et une hausse de l'activité. Fragmentation sociale : 84 % des Français estiment que les repères collectifs sont moins solides qu'il y a 20 ans, et seulement 11 % pensent que tout le monde a les mêmes chances. Les inégalités territoriales (accès à l'emploi, éducation) aggravent les clivages, avec des écarts de réussite scolaire de 11 points entre académies.
- Les inégalités en France sont multiplicatives (cumul des désavantages économiques, éducatifs, territoriaux). Sans politiques ambitieuses (mixité sociale, investissements ciblés dans l'éducation, désenclavement des territoires), le fossé entre inclus et exclus risque de s'aggraver, avec des coûts économiques, sociaux et politiques déjà élevés. La question n'est plus de savoir si la France peut se permettre de réduire les inégalités, mais si elle peut se permettre de ne pas le faire.

Hocine Haddar et Julien Salin

Selon les estimations de l'OCDE¹, qui se base sur l'élasticité intergénérationnelle du revenu², il faudrait **six générations en France pour que les descendants d'une famille appartenant aux 10 % les plus modestes atteignent le revenu moyen de la population**, contre environ quatre à cinq générations en moyenne dans les pays de l'OCDE et deux à trois dans les pays nordiques. Cet indicateur de mobilité intergénérationnelle, publié en 2018, attire l'attention sur la persistance des positions économiques d'une génération à l'autre et interroge la capacité de la France à concrétiser sa promesse d'égalité des chances.

Dans sa *Théorie de la justice* (1971), John Rawls considère que des individus dotés de talents et de motivations comparables devraient bénéficier de perspectives de réussite similaires, indépendamment de leur origine sociale. Pourtant, les trajectoires individuelles restent largement tributaires de conditions qui échappent aux individus. Pierre Bourdieu en éclaire les mécanismes à travers trois formes de capital : le capital économique (revenus, patrimoine, héritages), le capital culturel (savoirs, compétences, diplômes) et le capital social (réseaux et relations). Leur transmission et leur accumulation peuvent se renforcer mutuellement : les ressources économiques facilitent l'accès aux opportunités éducatives, tandis que les diplômes et les réseaux favorisent à leur tour l'accès aux positions les plus avantageuses. **L'inégalité des chances ne relève donc pas seulement d'écarts de ressources, mais de mécanismes cumulatifs de reproduction sociale.**

La place accordée aux inégalités dans le débat public a évolué avec la pensée économique et politique. Les économistes classiques ont analysé la répartition des richesses, Marx les rapports de domination, tandis que la révolution marginaliste a privilégié les mécanismes de marché. Les approches keynésiennes, puis les travaux contemporains, ont davantage interrogé leurs implications macroéconomiques et le rôle des institutions. Parallèlement, la philosophie politique, notamment depuis les années 1970, a renouvelé les interrogations sur la justice et la légitimité des écarts sociaux (tableau 1 en annexe). La question n'est ainsi plus seulement de comprendre comment se forment les inégalités, mais aussi lesquelles une société juge acceptables et à quel coût collectif.

Ce déplacement fait écho au paradoxe démocratique formulé par Tocqueville : à mesure que l'égalité progresse, les inégalités persistantes peuvent devenir moins tolérables. L'extension des droits et de la protection sociale, la massification de l'enseignement ou encore l'élévation du niveau de vie ont réduit plusieurs formes d'inégalités sur le long terme, sans dissiper les attentes de justice devenu valeur cardinale du pacte républicain. Au contraire, la promesse d'égalité des chances rend plus sensible la persistance des déterminismes sociaux. La visibilité des hauts revenus et patrimoines, les nouvelles formes de comparaison sociale et les difficultés d'accès à certaines opportunités accentuent cette tension. **Le sentiment d'inégalité ne se confond donc pas nécessairement avec l'évolution statistique des écarts : il reflète aussi la distance entre les attentes collectives et les possibilités effectivement offertes.**

En France, cette tension s'inscrit dans un contexte de fragilisation perçue du lien collectif étudié par Polanyi ([Chochoy 2015](#)). Selon une [enquête Odoxa de juin 2026](#), 60 % des Français estiment qu'il n'existe plus de valeurs communes permettant de « faire société », et 84 % jugent les repères collectifs moins solides qu'il y a vingt ans. Ce constat varie selon le revenu, l'âge et les sensibilités politiques. Sans établir un lien causal direct avec les inégalités, ces résultats interrogent l'existence d'une conception partagée de la justice sociale : de quel « nous » parle-t-on lorsqu'il s'agit de déterminer les inégalités collectivement acceptables ?

Cette interrogation rejoint la défiance déclarée envers les institutions. D'après le [baromètre du CEVIPOF de 2026](#), seuls 22 % des Français déclarent avoir confiance dans la politique. Les niveaux de confiance diffèrent toutefois fortement selon les institutions. L'école mérite ici une attention particulière : chargée, au moins en principe, de donner à chacun la possibilité de dépasser son milieu d'origine, elle occupe une position centrale dans la promesse républicaine d'égalité des chances. Or, la confiance qui lui est accordée apparaît fragilisée, s'établissant à 67 % en 2026. Plus directement, une [enquête Ipsos bva de 2025](#) indique que seuls 11 % des français estiment que tous disposent des mêmes chances de réussir. Cette perception pose la question de l'efficacité des institutions censées limiter les déterminismes sociaux.

¹ [Mobilité sociale et égalité des chances](#), l'élasticité intergénérationnelle (souvent notée IGE) mesure le lien statistique entre les revenus des parents et ceux de leurs enfants à l'âge adulte. Exprimée entre 0 et 1, elle indique le pourcentage de variation du revenu de l'enfant associé à une hausse de 1 % du revenu parental.

² Ces estimations sont fondées sur des simulations et sont fournies à titre illustratif par l'OCDE. Elles ne doivent pas être interprétées comme une indication précise du temps nécessaire à une personne issue d'une famille modeste pour gravir les échelons jusqu'au revenu moyen. Elles reposent sur la persistance des revenus (élasticité) entre père et fils, la distribution actuelle des revenus des ménages du décile inférieur et le revenu moyen, dans l'hypothèse d'élasticité constantes, conformément au modèle de Bowles et Gintis (2002). On entend par famille modeste une famille située dans le premier décile de revenu, ce qui correspond aux 10 % les plus pauvres de la population.

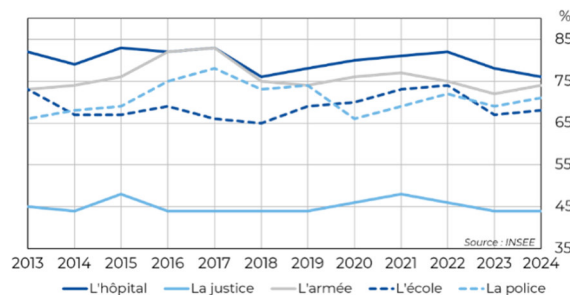


Figure 1 Confiance dans les institutions

Au-delà de la justice sociale, l'enjeu est également économique. En restreignant l'accès à la formation, aux qualifications ou à certaines carrières, l'inégalité des chances peut conduire à une allocation inefficace des talents, peser sur la productivité et réduire le potentiel de croissance. Cette lecture ne remplace pas l'exigence de justice : même si certaines inégalités contribuaient à l'efficacité économique, cela ne suffirait pas à les rendre socialement légitimes. Elle permet néanmoins de déplacer le débat vers une question complémentaire : quels coûts collectifs résultent de la persistance des mécanismes de reproduction sociale ?

Dans cette perspective, où en est réellement l'égalité des chances en France, au-delà des perceptions ? Ce Rebond examinera d'abord les inégalités économiques, de revenus et de patrimoine, puis les inégalités socioculturelles, notamment éducatives et symboliques. Il analysera enfin la manière dont ces différentes formes de capital se cumulent et leurs conséquences possibles sur la productivité et la croissance.

I. Les freins à l'égalité des chances : inégalités économiques, sociales et culturelles en France

I.1 Les inégalités économiques

Les inégalités économiques constituent une réalité multidimensionnelle dont le diagnostic peut varier selon que l'on s'intéresse à la richesse créée, aux revenus issus du marché, aux revenus effectivement disponibles après intervention des administrations publiques ou au patrimoine détenu par les ménages. Afin d'éclairer les mécanismes de création, répartition et redistribution des richesses produites, cette section adopte une approche progressive en examinant d'abord le partage de la valeur ajoutée, puis la distribution des revenus primaires avant redistribution. Elle analyse ensuite l'effet de la redistribution sur les revenus disponibles et la position de la France au regard de ses principaux partenaires européens. Enfin, elle aborde les inégalités patrimoniales, qui reflètent les mécanismes d'accumulation et de transmission des richesses au cours du temps. Cette progression permet de suivre le cheminement de la richesse dans l'économie : de sa création à sa redistribution par les pouvoirs publics, en passant par sa répartition entre les ménages.

I.1.1 Le partage de la valeur ajoutée

Le partage de la valeur ajoutée constitue le point de départ de l'analyse des inégalités de revenus, car il décrit la répartition de la richesse produite entre les deux facteurs de productions que sont le travail et le capital. Son intérêt est principalement diagnostique : il permet de déterminer si l'évolution des inégalités provient d'un déplacement global de la rémunération du travail vers celle du capital, ou d'une distribution plus inégale des revenus au sein de chacun des facteurs de production. En France, malgré la baisse de la productivité qui a pesé sur la rémunération des travailleurs, on constate une stabilité du partage de la valeur ajoutée. Et ne **permet pas de conclure que la valeur ajoutée s'est déplacée vers le capital**. La part du travail dans la valeur ajoutée s'est même redressée en France à la suite de la crise de 2008 alors qu'elle a baissé dans la plupart des pays développés ([De Waziers, 2019](#)).

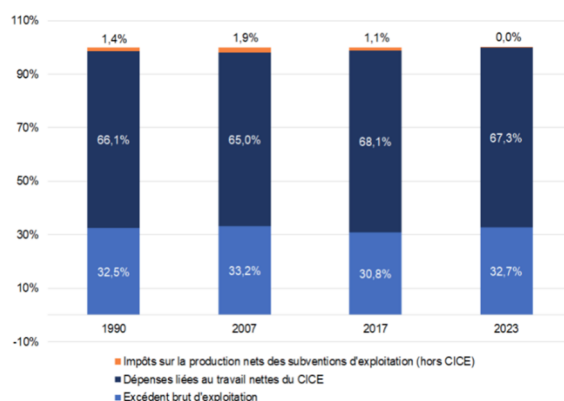


Figure 2 Evolution du partage de la valeur ajoutée (CdC)

Pour autant, le partage de la valeur ajoutée renseigne pas sur les écarts entre individus ou entre ménages. En effet, la stabilité du partage de la valeur ajoutée ne signifie pas que les inégalités de revenus soient restées inchangées, elle indique seulement que la frontière entre rémunération du travail et rémunération du capital a peu évolué. L'analyse doit dès lors quitter une approche

factorielle de la répartition de la valeur ajoutée pour s'intéresser à la distribution des revenus au sein du facteur travail soit entre ménages³.

I.1.2. Le processus de distribution des richesses : au commencement, le revenu primaire

Les **inégalités de revenus** figurent parmi les indicateurs les plus mobilisés pour apprécier le fonctionnement d'une société. Pourtant, leur mesure est loin d'être univoque⁴. Cette diversité des concepts relève moins d'un formalisme méthodologique que de conceptions différentes ayant pour but de rendre compte du rôle respectif des entreprises, de la famille et de l'État dans le processus de **production, de distribution puis de redistribution des ressources**. Issue de données Insee sur les revenus primaires en France en 2023, la figure 3 montre que le processus de distribution semble polarisé : les premiers vingtièmes ne représentent chacun qu'environ 1 % à 2 % du revenu total des ménages tandis que le poids augmente progressivement au centre de la distribution avant de s'accélérer dans les dernières strates. A lui seul, le dernière vingtième (5 % des ménages) concentre près de 21 % des revenus primaires, soit une part supérieure à celle détenue par l'ensemble des huit premiers vingtièmes (25 % de la population) réunis. **Plus largement, les deux derniers vingtièmes (10 % des ménages) captent près d'un tiers des revenus primaires, mettant en évidence une forte concentration des ressources issues du travail avant toute considération redistributive.**

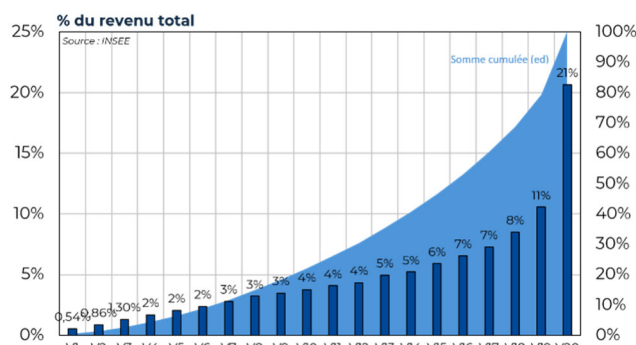


Figure 3 Distribution des revenus primaires en France, 2023

La composition du revenu primaire nous éclaire sur les éléments qui concourent à cette polarisation : si les revenus issus du travail demeurent la principale source de revenus pour la majorité des ménages, la distribution des revenus issus du patrimoine comme les revenus nets de la propriété (intérêts, dividendes) ou les revenus immobiliers⁵ **montre une concentration importante les deux derniers vingtièmes de la population**. (Figure 4). Le revenu du travail du premier vingtième de la population (les 5% des ménages les plus modestes) représente 2 % des revenus du travail du dernier vingtième de la population (les 5 % des ménages les plus aisés) contre 15 % pour les revenus issus du patrimoine immobilier (le ratio tombe à 5 % si on inclut le patrimoine financier). Ce résultat suggère notamment que l'accès à la propriété est un élément d'atténuation des inégalités de revenus au sein des ménages.

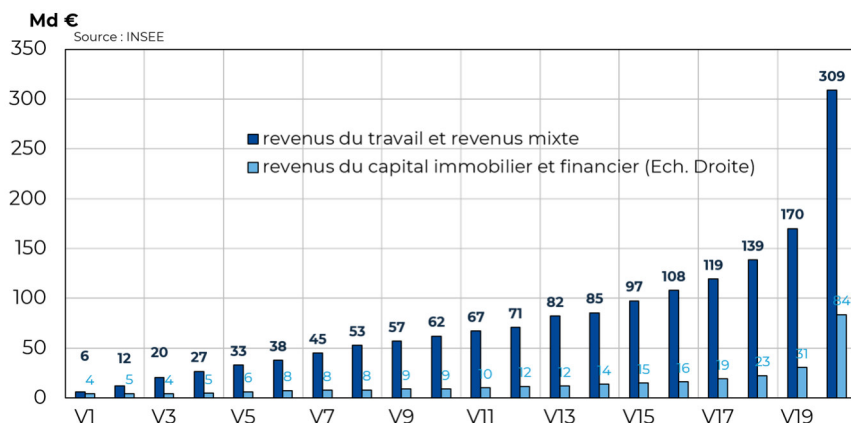


Figure 4 Composition du revenu primaire par vingtième de la population

I.1.3. Le processus de redistribution des richesses : le rôle de l'état (providence)

Les **revenus primaires, bien que constituant un point d'entrée nécessaire pour l'analyse des inégalités de revenus, ne sauraient être suffisants car ils ne correspondent pas aux ressources effectivement disponibles pour les ménages**. Les prélèvements obligatoires, les transferts publics ainsi que les prestations sociales modifient sensiblement la distribution des revenus de la partie

³ Unité de référence la plus granulaire disponible publiquement.

⁴ Voir Encadré méthodologique en annexe

⁵ Inclus dans la partie « Loyers réels et imputés aux propriétaires ».

précédente. Si l'écart mesuré sur les revenus primaires (Figure 8) indique un rapport interdécile⁶ (S80/S20) initial de 10,07, une fois pris en compte à la fois les prélèvements et la redistribution monétaire, le rapport tombe à 4,42.

Une autre manière d'apprécier la redistribution est de regarder l'évolution dans le temps de la part des ménages les plus modestes dans les revenus disponibles totaux (Figure 5). La France se distingue historiquement par une répartition des revenus disponibles plus favorable aux ménages modestes que ses principaux voisins européens, mais cet avantage tend à s'estomper depuis le début des années 2020⁷. En 2007, les 40 % des ménages les plus modestes détenaient près de 23,5 % des revenus totaux, soit un niveau supérieur à celui observé en Allemagne, en Italie, en Espagne et dans la zone euro. Toutefois, cette avance s'érode progressivement. Après une relative stabilité entre 2013 et 2019, la part détenue par les 40 % les plus modestes diminue à partir de 2020 pour converger vers 21,6 % en 2025, un niveau désormais très proche de la moyenne de la zone euro et de l'Allemagne. À l'inverse, l'Espagne, initialement en retrait, enregistre une amélioration progressive de cet indicateur après la crise immobilière qui a touché le pays en 2009. L'Italie a connu une baisse de la part des 40% les plus modestes sur la première moitié de la décennie 2010 avec un point bas en 2016 à 19,1 % avant de voir une augmentation de cette part jusqu'à atteindre 20,7 % en 2025.

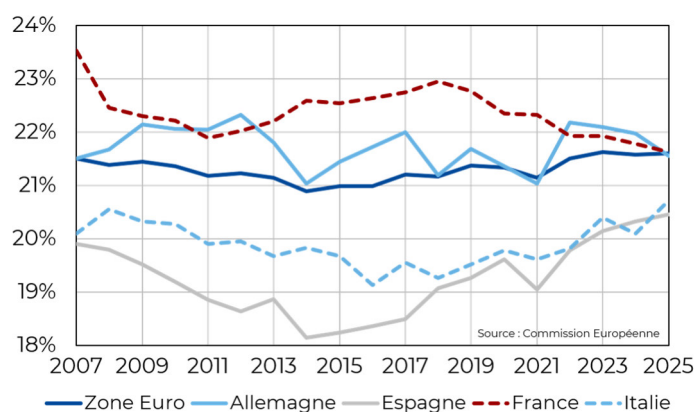


Figure 5 Part des 40% les plus modestes en % des revenus totaux

L'étude des revenus disponibles constitue une première approximation des inégalités de revenus après redistribution mais ne retrace que les transferts monétaires et ne tiennent pas compte des prestations en nature, des services publics dont bénéficient directement les ménages (santé et éducation notamment). **L'élargissement de l'analyse au revenu disponible ajusté permet de lever cet écueil et d'apprécier dans son ensemble l'impact de la redistribution (monétaire d'abord puis en nature ensuite) dans les inégalités de revenus.**

Le revenu disponible ajusté

Dans une perspective de comparaison Européenne, la figure 6 présente l'évolution du **revenu disponible ajusté** par habitant entre 2015 et 2024 pour les principales économies européennes, on y observe une progression du revenu disponible ajusté sur la période, malgré le ralentissement observé lors de la crise sanitaire en 2020. Les dispositifs publics de soutien aux revenus ont largement contribué à préserver le niveau de vie des ménages, limitant les effets de la récession et favorisant une reprise rapide dès 2021⁸.

Le principal enseignement réside toutefois dans les différences de trajectoire. Si l'Espagne enregistre la progression la plus dynamique, par effet de rattrapage notamment, **la France présente une évolution plus modérée.** Ce constat peut paraître paradoxal, dans la mesure où le modèle social français est généralement considéré comme l'un des plus redistributifs d'Europe. Ce paradoxe apparent rappelle une distinction entre création et redistribution des revenus : si la redistribution agit sur la manière dont la richesse produite est répartie entre les ménages ; elle ne crée pas, à elle seule, de nouveaux revenus.

⁶ Le rapport interdécile mesure l'écart entre les 20% des ménages les plus modestes et les 20% des ménages les plus aisés.

⁷ Tableau 10 annexe

⁸ Notable exception Espagnole dont l'économie avait une forte exposition aux secteurs les plus impactés par les conséquences de la pandémie de Covid (tourisme, Hôtellerie-restauration, transports).

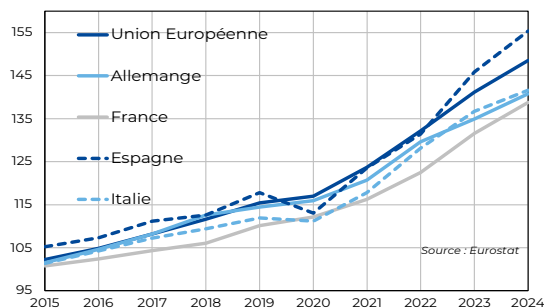


Figure 6 Evolution du revenu disponible brut ajusté (2014=100)

La redistribution (impôts et prestations monétaire) est renforcée par les transferts sociaux en nature, notamment les dépenses de santé, d'éducation et d'action sociale, le rapport interdécile passe à 2,61 (Tableau1) avec des gains relatifs sont particulièrement importants pour les premiers déciles : **selon l'INSEE en 2023, 56% des personnes reçoivent plus qu'elles ne donnent au titre de la redistribution**. Toutefois, cette photographie ne renseigne que sur les effets instantanés de la redistribution. Le tableau 1 apporte une lecture complémentaire en montrant que, malgré l'importance des transferts publics, les principaux indicateurs d'inégalités continuent de se dégrader entre 2022 et 2023. La comparaison de ces deux constats souligne **les limites d'une politique reposant exclusivement sur la redistribution**. Si elle permet de corriger les inégalités produites par le marché, elle ne s'attaque pas à leurs causes profondes. Lorsque les revenus primaires progressent plus rapidement au sommet de la distribution que pour le reste de la population, l'effort redistributif doit être continuellement renforcé pour maintenir un niveau d'inégalité stable. Si la France redistribue beaucoup en comparaison Européenne (Figure 10 en annexe) elle se caractérise également par une grande dispersion des revenus primaires (avant redistribution donc). À long terme, cette stratégie peut se heurter à des contraintes économiques, budgétaires et surtout, politiques.

Ces résultats rappellent que la justice sociale ne peut reposer uniquement sur le partage de la richesse existante. Sa pérennité dépend également de la capacité de l'économie à créer des revenus primaires plus dynamiques et mieux répartis. En d'autres termes, la redistribution constitue un mécanisme de correction indispensable, mais elle ne peut durablement se substituer à une croissance inclusive fondée sur les gains de productivité, l'emploi, l'investissement dans le capital humain et l'amélioration des opportunités économiques. C'est mécaniquement de l'articulation entre création et redistribution des revenus que dépend, à terme, la réduction durable des inégalités

Type de revenu	2022	2023
Rapport S80/S20		
Revenu primaire brut	9,75	10,07
Revenu disponible net	4,13	4,42
Revenu disponible brut	4,14	4,42
Revenu disponible brut ajusté	2,47	2,61
Pseudo-Gini		
Revenu primaire brut	40,8	41,1
Revenu disponible net	27,8	28,8
Revenu disponible brut	27,8	28,8
Revenu disponible brut ajusté	18,7	19,7

Tableau 1 Evolution des indicateurs d'inégalité en France

Le patrimoine constitue une autre dimension des inégalités économiques. Là où le revenu mesure un flux de ressources perçues au cours d'une période donnée, le patrimoine correspond à un stock accumulé au cours du temps. Il est composé d'actifs immobiliers, financiers et professionnels, auxquels sont retranchées les dettes lorsqu'on raisonne en patrimoine net.

Les comptes distributionnels de la [Banque de France](#) permettent d'en mesurer l'ampleur. Au deuxième trimestre 2023, le patrimoine net des ménages français atteignait environ 14 000 milliards d'euros, soit 446 000 euros en moyenne par ménage. Cette moyenne est toutefois peu représentative du ménage français : le patrimoine net médian n'était que de 185 000 euros, soit moins de la moitié du patrimoine moyen. L'écart important entre moyenne et médiane constitue déjà un premier indice de la forte concentration du patrimoine dans le haut de la distribution. Selon les données de la Banque de France, le seuil d'entrée dans le dernier décile de patrimoine net se situait autour de 992 000 euros au deuxième trimestre 2023. Les ménages situés tout en bas de la distribution disposent quant à eux d'un patrimoine net quasiment nul, voire négatif lorsque leurs dettes excèdent leurs actifs.

Cette concentration apparaît encore plus clairement lorsque l'on observe la répartition de la masse totale de patrimoine. Au deuxième trimestre 2023, les 10 % des ménages les mieux dotés détenaient 7 609 milliards d'euros de patrimoine net, soit 54,2 % du patrimoine total. À l'autre extrémité, les 50 % des ménages les moins dotés n'en détenaient que 705 milliards, soit 5,0 % du total. Autrement dit, les 10 % les plus fortunés possèdent à eux seuls près de onze fois plus de patrimoine que toute la moitié la moins fortunée de la population.

Une concentration beaucoup plus forte que celle des revenus

La comparaison avec les revenus permet de prendre la mesure de cette concentration. Les données les plus récentes de l'Insee aboutissent au même constat : début 2024, les 10 % des ménages les mieux dotés détenaient 48 % du patrimoine brut total, contre seulement 25 % de la masse des niveaux de vie pour les 10 % les plus aisés. La moitié supérieure de la distribution détenait 93 % du patrimoine, contre environ 70 % de la masse des niveaux de vie. L'indice de Gini du patrimoine brut atteignait ainsi 0,652, soit plus du double de celui du niveau de vie (0,299 en 2023). Cette différence s'explique d'abord par la logique d'accumulation du patrimoine qui matérialise par trois canaux principaux : L'épargne tout d'abord (Figure 7 ligne 1) : Les ménages les plus aisés ont une plus grande capacité d'épargne (dans l'absolue et en pourcentage du revenu). Selon l'INSEE, le taux d'épargne nette des personnes les 20 % les plus modestes s'établirait à -29 %, là où celui des personnes autour de la médiane serait de 6 %, celui des 20 % les plus aisées de 27 %.

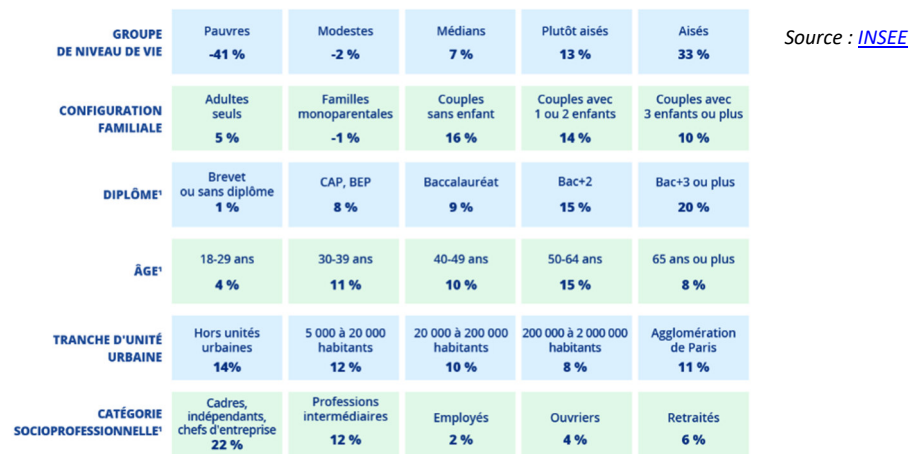


Figure 7 Taux d'épargne nette par catégories de ménages en 2022

Par les effets de valorisation (2) ensuite : Les différences de composition de portefeuille (immobilier, actifs financiers, patrimoine professionnel) exposent les ménages à des rendements et à des variations de prix différents ; Les données de l'INSEE (Figure 8) amènent à constater une composition hétérogène du patrimoine en fonction des déciles de revenu : concentré sur du patrimoine résiduel, peu ou pas rémunérateur, pour les premiers déciles de la distribution et sur le patrimoine financier et professionnel pour les derniers décile de la distribution.

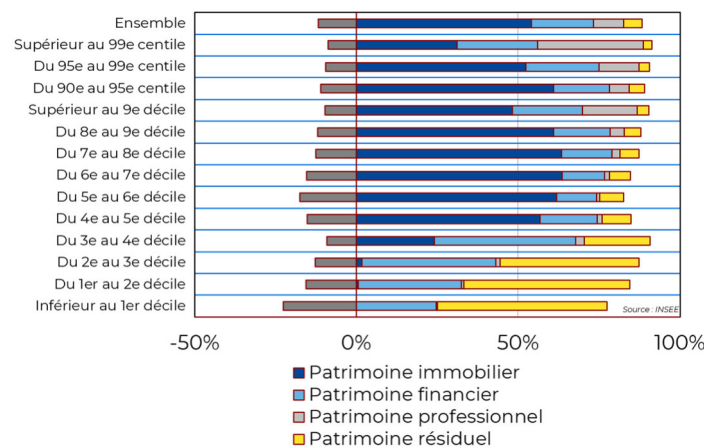


Figure 8 Composition du patrimoine par décile de la population

Enfin, la transmission intergénérationnelle (3) : les héritages et les donations permettent de constituer un patrimoine indépendamment de l'épargne issue des revenus du travail. Sur ce point, le CAE précise que 60% du patrimoine proviendrait de l'héritage ou des donations, alors que la part était de 35% dans les années 70. Pour aller plus loin le CAE documente que sur une même génération, la moitié des individus recevrait 70 000 euros au cours de sa vie contre plus de 4,2 millions en moyenne pour les 1% les mieux dotés.

L'âge et la génération jouent également un rôle important. Contrairement au revenu, le patrimoine suit un cycle de vie marqué : il est généralement faible au début de la vie adulte, augmente progressivement avec l'épargne et l'acquisition immobilière, puis atteint son maximum autour de 60 ans (Figure 7 ligne 4). Une partie des inégalités observées entre ménages reflète donc des différences de position dans le cycle de vie. Mais cet effet ne suffit pas à expliquer la concentration observée : à âge comparable,

les capacités d'épargne, l'accès à la propriété, la détention d'actifs financiers et professionnels ainsi que les héritages produisent des trajectoires patrimoniales très différentes. Selon la [SDES](#), l'écart se creuse entre les générations, seulement **11 %** des ménages modestes de la génération 1970 sont propriétaires entre 30 et 40 ans, contre **59 %** pour les ménages les plus aisés de la même génération. Pour la génération 1980, cet écart atteint **52 points** de pourcentage (64 % contre 12 %). Par ailleurs, les plus modestes se trouvent de plus en plus éloignés de l'accès à la propriété : taux de propriétaires chez les 10 % de ménages les plus modestes est passé à **16 %** pour la génération née dans les années 1970, contre **43 %** pour la génération née dans les années 1940 au même âge. Enfin, ménages les plus aisés connaissent, au fil des générations un accès à la propriété plus important en proportions, l'inverse est également vrai pour les ménages les plus modestes (Figure 9).

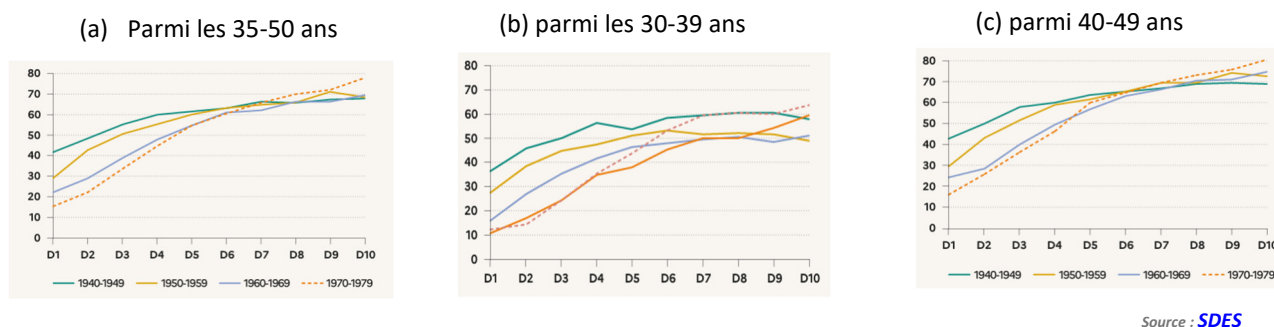


Figure 9 Pourcentage de propriétaires par génération et par décile de revenus

Une concentration qui ne s'est pas résorbée avec l'enrichissement des ménages

Entre fin 2009 et le deuxième trimestre 2023, le patrimoine net total des ménages est passé de 8 712 à 14 041 milliards d'euros, soit une progression d'environ 61 % en valeur nominale. Pourtant, la part détenue par les 10 % les plus fortunés est passée de 52,7 % à 54,2 %, tandis que celle détenue par la moitié la moins fortunée est demeurée pratiquement inchangée, passant de 4,8 % à 5,0 %.

Ainsi, si la redistribution des revenus permet de réduire sensiblement les écarts de niveau de vie, les écarts de patrimoine apparaissent d'une tout autre ampleur. Ils résultent non seulement des différences contemporaines de revenus et de capacité d'épargne, mais également de leur accumulation dans le temps, des évolutions du prix des actifs et des transmissions entre générations. Le patrimoine constitue ainsi une dimension particulièrement persistante des inégalités économiques :

Si les inégalités économiques, qu'elles concernent les revenus ou le patrimoine, dessinent le socle matériel des disparités entre individus, elles ne suffisent pas à expliquer la persistance, voire l'aggravation, des écarts de destin au sein de la société française. En effet, comme l'a démontré Pierre Bourdieu, les mécanismes de reproduction sociale ne se limitent pas à la sphère financière : ils s'enracinent aussi dans des inégalités de nature socio-culturelle, qui agissent comme des multiplicateurs des désavantages initiaux. Le capital économique, en conditionnant l'accès aux ressources matérielles, influence directement la capacité des individus à accumuler un capital culturel (diplômes, compétences, savoir-faire) et un capital social (réseaux, opportunités relationnelles). Or, ces deux formes de capital, souvent héritées et transmises de génération en génération, jouent un rôle décisif dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et, in fine, à la mobilité sociale. Les frais de scolarités des grandes écoles, le coût du logement et de la vie quotidienne excluaient de fait les classes populaires.

Ainsi, les inégalités économiques ne sont pas seulement une conséquence des déséquilibres de répartition des richesses : elles sont aussi le produit, et le renforcement, de structures sociales et culturelles qui favorisent certains groupes au détriment d'autres. Pour comprendre comment ces cercles vicieux se perpétuent, il convient donc d'analyser comment les inégalités socio-culturelles, qu'elles soient éducatives, symboliques ou relationnelles, interagissent avec les inégalités économiques, et comment elles contribuent à verrouiller les trajectoires individuelles.

I.2. Le capital culturel et le capital social dans la reproduction des inégalités sociales en France

En France, les inégalités sociales s'expliquent par des mécanismes structurels où trois formes de capital interagissent : le capital culturel, le capital social et comme nous l'avons vu précédemment, le capital économique. Pierre Bourdieu définit le capital culturel comme l'ensemble des savoirs, des codes et des comportements acquis, souvent de manière informelle au sein de la famille ou de l'école. Le capital social renvoie aux réseaux de relations et aux ressources accessibles grâce à ces liens. Le capital économique correspond aux ressources matérielles, revenus ou patrimoine.

Bourdieu distingue trois états du capital culturel. L'état incorporé correspond aux connaissances intériorisées, comme le langage ou les codes sociaux, qui deviennent une seconde nature. L'état objectivé renvoie aux biens culturels, livres ou œuvres d'art, dont l'utilisation nécessite de posséder le capital incorporé correspondant. L'état institutionnalisé certifie ces compétences sous forme de diplômes ou de certificats. Pour illustrer cette dynamique, le capital incorporé peut être comparé à un permis de conduire, le capital objectivé à une voiture, et le capital institutionnalisé à une carte grise.

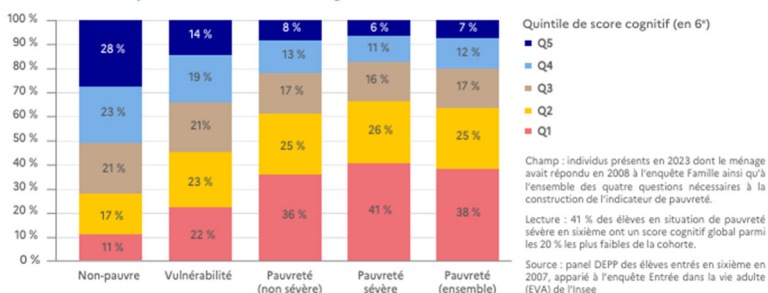
Le capital social se manifeste à travers le volume, la qualité et la capacité de mobilisation des réseaux. Les individus issus de milieux favorisés bénéficient de réseaux plus étendus et plus influents, tandis que ceux issus de milieux défavorisés disposent souvent de réseaux plus restreints.

II. Mécanismes de cumul des inégalités

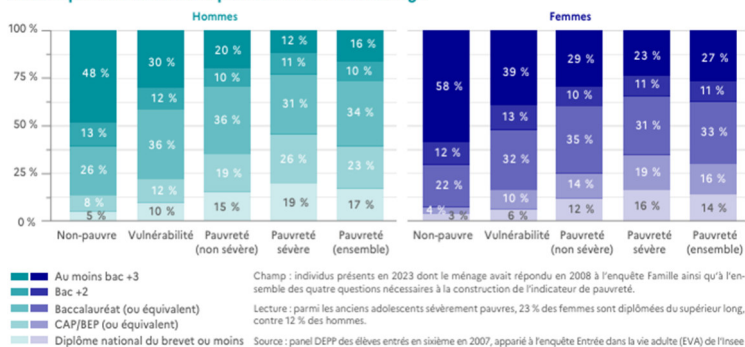
II.1.1. Éducation : des inégalités précoces et persistantes

Dès la petite enfance, les inégalités se creusent et persistent dans le temps. Une étude du [Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan](#) datant de février 2026 suivant une cohorte pendant seize ans jusqu'à l'âge de 26-27 ans montre que l'exposition à la pauvreté en sixième entraîne des conséquences durables. **Les élèves confrontés à la pauvreté** (multidimensionnelle dans cette étude, économique, matérielle, administrative ou ressentie) **ont deux fois plus de risques de quitter prématurément le système scolaire**. À 25 ans, ils sont **trois fois plus susceptibles de se retrouver dans la catégorie des NEET, sans formation et sans emploi**. Parmi ceux qui travaillent, **près de 30 % occupent des emplois précaires ou mal rémunérés**, situés dans le premier quintile des salaires, le double de la catégorie non-pauvre.

Graphique 1 – Répartition des quintiles de score cognitif en sixième selon le statut de pauvreté à l'entrée au collège

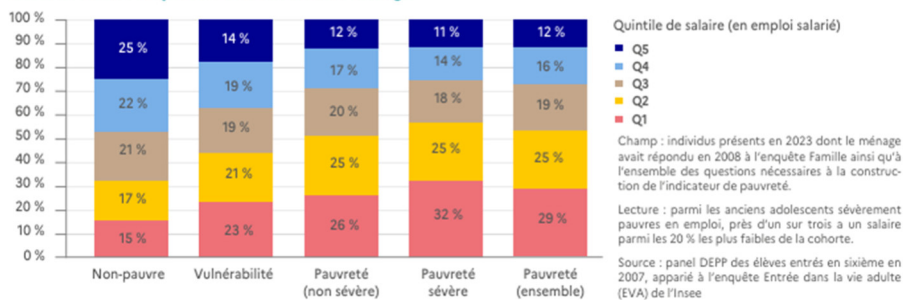


Graphique 3 – Distribution des plus hauts niveaux de diplômes atteints par sexe et statut de pauvreté à l'entrée au collège



Dès 3 ans, l'origine sociale est le facteur déterminant des écarts de réussite scolaire selon le Conseil économique, social et environnemental (CESE) en 2025. Au collège, les élèves du tiers des familles les plus défavorisées sont dix fois plus nombreux à être orientés en SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) que ceux des familles favorisées. Ces classes sont réservées aux élèves qui ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier celles ayant trait aux éléments du socle commun. Près d'un cinquième redoublent, contre moins de 10 % pour les élèves favorisés. Ces écarts persistent dans l'enseignement supérieur, où les jeunes de milieux modestes intègrent plus souvent des filières dit « moins prestigieuses » comme les BTS ou les DUT plutôt que les classes préparatoires ou les grandes écoles.

Graphique 2 – Répartition des quintiles de salaire en début de vie active pour les personnes en emploi (2023) selon le statut de pauvreté à l'entrée au collège



Ces observations sont validées dans l'indice PISA 2025 de statut économique, social et culturel qui peut être utilisé pour classer les élèves du plus défavorisé au plus favorisé au sein de chaque pays/économie, et pour créer quatre groupes d'élèves de taille égale (comprenant chacun 25 % de la population d'élèves de 15 ans de chaque pays/économie). En France, les élèves issus d'un milieu socio-économique favorisé (les 25 % les plus élevés de l'échelle du statut socio-économique) devancent les élèves défavorisés (les 25 % les moins favorisés) de 100 points en sciences, un écart supérieur à celui observé en moyenne entre ces deux groupes dans les pays de l'OCDE (85 points) et qui représente selon les équivalences établies par l'OCDE à 3 à 5 ans d'études. L'accès aux grandes écoles illustre également ces inégalités. Selon le CESE, en 2025, seulement 15 % des enfants d'ouvriers y accèdent, contre 60 % des enfants de cadres. En 2021, le rapport est de 1 à 10 entre ces deux populations selon France Stratégie en 2023. Les frais de scolarité élevés, pouvant atteindre 15 000 euros par an pour certaines écoles de commerce, et les mécanismes de cooptation excluent de fait les étudiants issus de milieux modestes. Les stages importants pour entrer sur le marché du travail et pour l'orientation s'obtiennent souvent par le biais de réseaux informels et de relations dont les jeunes les moins aisés sont exclus selon l'OCDE. Concernant les admissions dans les grandes écoles, elles passent en partie par les différences d'accès aux réseaux et aux informations permettant d'y entrer selon [France stratégie](#).

Le niveau de diplôme a un impact direct sur les revenus et le patrimoine. Les diplômés de l'enseignement supérieur long ont un revenu salarial 2,5 fois supérieur à celui des non-diplômés selon l'[INSEE](#) en 2026. **Les enfants de parents diplômés du supérieur ont cinq fois plus de chances d'accéder à un patrimoine élevé selon France Stratégie en 2024 et l'OCDE souligne en 2024 que le diplôme est le deuxième facteur le plus déterminant des inégalités patrimoniales, après l'origine sociale.**

II.1.2 Territoire : quand le lieu de résidence détermine les opportunités

Les inégalités territoriales aggravent les déséquilibres liés aux capitaux culturel, social et économique et façonnent des trajectoires de vie radicalement différentes selon l'endroit où l'on grandit. Les métropoles comme Paris, Lyon ou Bordeaux concentrent une part disproportionnée des emplois qualifiés, des établissements scolaires performants et des réseaux d'influence. À l'inverse selon France Stratégie, les zones rurales ou les quartiers prioritaires **cumulent des handicaps structurels** : offre éducative limitée, infrastructures insuffisantes et opportunités économiques rares. Ces disparités créent des dynamiques de ségrégation et d'isolement qui renforcent les inégalités sociales

Ces disparités se traduisent également par des écarts de réussite scolaire. Le taux de réussite au baccalauréat général varie de 85 % à 96 % selon les académies ([INSEE](#) 2024). Dans les quartiers défavorisés, les jeunes subissent un capital social restreint, un capital culturel moins valorisé et un capital économique faible. Leur taux de chômage y est deux fois plus élevé que la moyenne nationale selon le dernier rapport de [l'observatoire de la politique de la ville](#).

De fortes disparités d'effectifs vont exister partout sur le territoire, où 160 000 élèves en moins sont déjà attendus à la rentrée 2026, ce qui peut laisser supposer des perspectives assez différentes selon les départements. Une note de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ([DEEP](#)) une baisse 14,2 % de la population scolaire est attendue d'ici 2035. De nombreuses études montre que la sectorisation scolaire et la fuite des classes moyennes vers le privé aggravent la concentration des élèves défavorisés dans certains établissements, dégradant la qualité de l'enseignement. L'institut des Politiques Publiques ([IPP](#)) se proposant de faire une revue de littérature sur cet aspect.

II.2. Les pièges des inégalités cumulées

II.2.1. La transmission intergénérationnelle des désavantages

En France, un enfant né dans un ménage pauvre (définis selon le [haut-commissariat au plan](#)) **aura risque bien plus élevé de rester pauvre à l'âge adulte qu'un enfant issu d'un milieu favorisé.** Cette reproduction des inégalités s'explique par plusieurs mécanismes, qui se renforcent mutuellement et verrouillent les trajectoires sociales.

L'héritage économique joue un rôle central. Selon le Conseil d'analyse économique ([CAE](#)), 60 % du patrimoine est aujourd'hui transmis par héritage ou donation, contre seulement 35 % en 1970. Cette concentration signifie que les écarts de patrimoine se reproduisent presque mécaniquement, limitant les opportunités pour les enfants de milieux défavorisés.

L'héritage culturel est tout aussi déterminant. Dès la petite enfance, les compétences sociales, linguistiques et cognitives sont transmises de manière informelle au sein de la famille. Les enfants de milieux défavorisés, moins exposés à ces codes culturels, accumulent des retards scolaires et sociaux difficiles à combler, ce qui limite leurs chances de réussite éducative et professionnelle.

Enfin, l'héritage social achève de verrouiller les trajectoires. Les familles aisées disposent de réseaux étendus et influents, capables d'ouvrir des portes dans les milieux professionnels, éducatifs ou politiques. À l'inverse, les enfants de milieux populaires, souvent privés de ces appuis, se heurtent à des barrières invisibles qui perpétuent leur exclusion. Ainsi, la combinaison de ces trois formes d'héritage, économique, culturel et social, crée un système où les désavantages se transmettent de génération en génération, renforçant les inégalités structurelles.

II.2.2. La fragmentation sociale : vers une société à plusieurs vitesses ?

Le cumul des inégalités en France alimente une fragmentation sociale de plus en plus visible, où les opportunités, les modes de vie et les perspectives se polarisent. Les sondages récents, comme le baromètre [CESE-Ipsos de 2025](#), révèlent une défiance institutionnelle croissante : seulement 25 % des Français croient encore en l'égalité des chances, et 66 % déclarent avoir subi des inégalités de parcours pour des raisons indépendantes de leur mérite. Cette méfiance s'étend aux politiques publiques, jugées inefficaces par 70 % des citoyens, ce qui mine la confiance dans l'État et ses institutions. Les modes de vie se polarisent également selon les territoires. Les classes aisées se concentrent dans les métropoles (Paris, Lyon, Marseille), où se trouvent les emplois qualifiés et les opportunités économiques, tandis que les classes populaires sont reléguées dans les banlieues ou les zones rurales isolées, souvent en déclin démographique et économique. La crise du mérite achève de saper le mythe républicain de l'égalité des chances. Le déterminisme social reste très puissant : 61 % des Français estiment que leur situation est pire que celle de leurs parents à leur âge, et 70 % craignent que leurs enfants vivront moins bien qu'eux. L'ascenseur social, symbole de la mobilité républicaine, leur semble en panne, ce qui nourrit un sentiment de trahison et de désillusion, surtout chez les jeunes et les catégories populaires.

Cette fragmentation entraîne des conséquences politiques majeures. La montée des populismes (RN, LFI) et le repli sur soi en sont les manifestations les plus visibles. En 2025, 58 % des sympathisants du RN et 59 % de ceux de LFI se déclarent « en colère

», contre seulement 20 % chez Renaissance selon une étude de la [fondation Jean Jaurès en 2025](#). Plus largement, 43 % des Français se disent « en colère et contestataires », traduisant un affaiblissement du lien social et une défiance généralisée envers les élites. La société française, traversée par des fractures générationnelles, territoriales et sociales, semble ainsi basculer vers un modèle à plusieurs vitesses, où l'accès aux ressources et aux opportunités dépend de plus en plus de l'origine sociale et du lieu de résidence.

II.3. Conséquences économiques et sociales

II.3.1. Coût économique des inégalités

Les inégalités territoriales et sociales ont un coût économique et budgétaire majeur. Selon [France Stratégie en 2016](#), leur réduction pourrait générer sur le PIB des gains significatifs à travers quatre scénarios. Pour mesurer les gains économiques à attendre d'une réduction des inégalités sur le marché du travail en France, la méthode est de procéder à une estimation des écarts de situation inexpliqués, puis du gain associé à la réduction de ces écarts. En l'absence de données mesurant directement les discriminations, cette méthode permet d'approcher la définition de la discrimination entendue comme inégalité de situation individuelle à caractéristiques observées équivalentes. D'après le rapport, à l'échelle de l'économie, une réduction des inégalités sur le marché du travail revient à une augmentation de la population active, en y intégrant de nouvelles personnes susceptibles de travailler. L'augmentation de cette offre de travail aboutit à une réduction du coût du travail, donc du coût de production des biens et services.

Le scénario 1, qui se concentre sur la réduction des écarts salariaux pour les postes de même niveau, permettrait un gain de 3,6 % du PIB, soit 80 milliards d'euros. Le scénario 2, qui ajoute l'effet d'un accès égalitaire à l'emploi pour une formation de même niveau, génère un gain de 6,9 % du PIB, soit 150 milliards d'euros. Le scénario 3, qui intègre la convergence de la durée hebdomadaire du travail, porte le gain à 11,7 % du PIB et enfin le scénario 4, le plus complet, qui inclut aussi la réduction des écarts de niveau d'éducation, c'est-à-dire réduire les inégalités liées à l'apprentissage dès le plus jeune âge, permet un gain maximal de 14,1 % du PIB, soit près de 310 milliards d'euros.

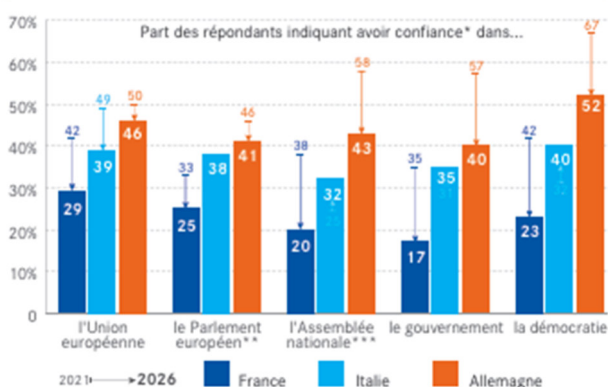
Ces gains proviennent d'une meilleure allocation des ressources et d'une hausse de l'activité économique. Leur impact sur les finances publiques est tout aussi important. Le scénario 4 améliorerait le solde budgétaire de 5,1 points de PIB, soit 110 milliards d'euros, via des recettes supplémentaires de 4,1 % du PIB et des dépenses réduites de 1 % du PIB.

II.3.2. Coût social : défiance et fragmentation

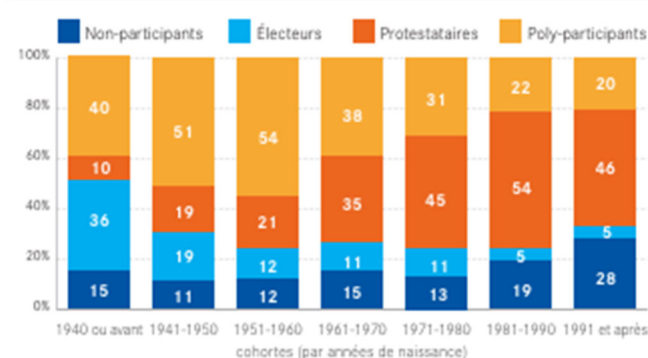
Les inégalités territoriales et sociales pèsent sur la cohésion nationale. Lorsque le lieu de résidence détermine aussi fortement les opportunités, la promesse républicaine d'égalité des chances devient difficile à tenir. Les écarts de réussite scolaire entre académies mais aussi les écarts de condition, les différences d'espérance de vie selon les départements ou la concentration des emplois précaires dans certaines zones illustrent une société de plus en plus fragmentée qui se répercute sur les différents sondages proposés sur leurs conditions.

Cette fragmentation entraîne des conséquences politiques majeures : montée de l'abstention dans les territoires défavorisés, progression des votes protestataires, mais surtout ce qui peut poser un problème en tant que nation, l'affaiblissement du sentiment d'appartenance à une communauté nationale avec une augmentation de la non-participation à la vie politique, en somme la fin du dialogue démocratique. Cela s'observe largement à travers les modes de participation aux différentes élections tels que montrés par le [CAE](#).

Graphique 1. La confiance dans les institutions – comparaisons européennes (2026)

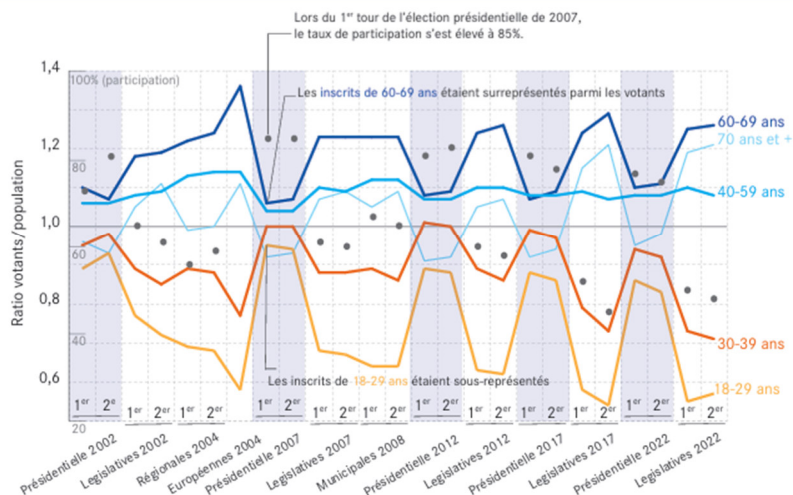


Graphique 4. Répartition des modes de participation politique au sein des cohortes (par années de naissance)

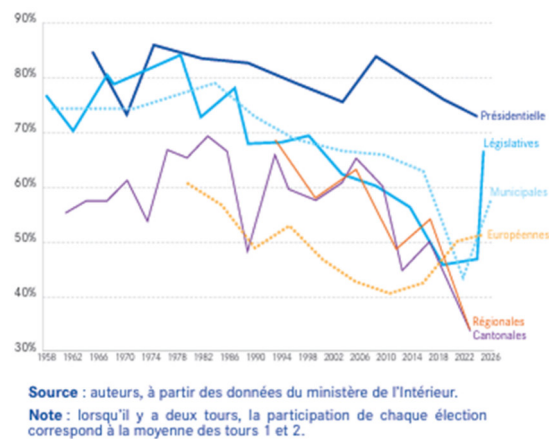


Source : Tiberj (2022).

Graphique 3. L'accordéon de la participation (2002-2022)



Graphique 2. Évolution de la participation par élection (1958-2026)



Conclusion

Les inégalités en France ne sont pas simplement additives, elles sont multiplicatives. Les milieux défavorisés ne subissent pas uniquement un manque de ressources matérielles, éducatives ou relationnelles de façon isolé mais sont confrontés à un environnement où ces manques se renforcent mutuellement. De ce fait, la mobilité sociale est freinée et parfois compliquée sans interventions ciblées, ce qui remet en cause le pacte social.

Ces mécanismes de cumul des inégalités créent des cercles vicieux difficiles à briser sans des politiques publiques ambitieuses nécessaires : désenclavement des territoires ruraux, mixité sociale dans les métropoles, investissements ciblés dans l'éducation et dans ses infrastructures. Sans action forte, le risque est de voir se creuser le fossé entre ceux qui bénéficient des opportunités et ceux qui restent exclus, ce qui mène à un délitement des rapports sociaux.

Les coûts de l'inaction, économiques, sociaux et politiques, sont élevés et à l'inverse, les bénéfices d'une action volontariste, croissance retrouvée, cohésion renforcée, confiance restaurée, sont bien supérieurs aux investissements nécessaires. La France possède des talents non valorisés qui peuvent s'ils sont utilisés à bon escient, unifier son tissu social et reconstruire la confiance dans ses institutions. Le prix de l'inaction est déjà lourd, celui de l'action, en revanche, est un investissement pour l'avenir.

2. Tableau 1 — Évolution historique des conceptions des inégalités

Période / courant	Principaux auteurs	Conception des inégalités	Apport fondamental
Sociétés préindustrielles — lecture anthropologique	Testart, Sahlins, Clastres	Produit des rapports sociaux, des règles de propriété et des institutions	Les inégalités ne sont pas une fatalité : leur ampleur dépend de l'organisation sociale.
XVIIIe–XIXe — Économie classique	Smith, Ricardo	Résultat des mécanismes de production et de répartition	Analyse de la distribution entre salaires, profits et rentes.
XVIIIe–XIXe — Utilitarisme	Bentham, J. S. Mill	Évaluées selon leurs conséquences sur le bien-être collectif	Justification de la réduction des inégalités lorsqu'elle accroît l'utilité collective.
XIXe — Marxisme	Marx	Expression des rapports de domination entre classes	Les inégalités découlent des rapports de propriété et de production.
Fin XIXe — Révolution marginaliste	Jevons, Menger, Walras	Résultat des choix individuels et des mécanismes de marché	Déplacement de l'analyse vers l'utilité marginale et les prix des facteurs.
Années 1930–1940 — Approches macroéconomique et institutionnelle	Keynes, Polanyi	Facteur potentiel de déséquilibres économiques ; produit d'institutions	Importance de la demande globale et de l'encadrement institutionnel des marchés.
À partir des années 1970 — Philosophie politique	Rawls, Nozick, Sen	Question de justice, de droits et de libertés réelles	Évaluation normative des inégalités au-delà des seuls revenus.
Depuis les années 2000 — Approches empiriques et institutionnelles	Piketty, Saez, Zucman, Acemoglu, Robinson	Phénomène économique et institutionnel aux conséquences politiques	Mesure des concentrations de revenus et de patrimoine ; rôle de la fiscalité, des institutions et du pouvoir.

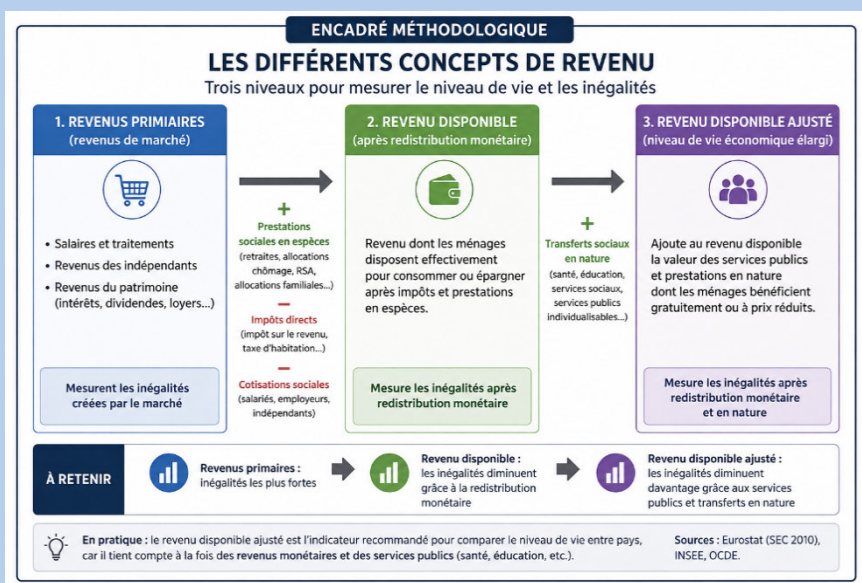
Pays	Avant redistribution	Après redistribution	Réduction Gini
France	0,517	0,299	–0,218
Allemagne	0,497	0,307	–0,190
Italie	0,509	0,325	–0,184
Espagne	0,477	0,312	–0,165

Note de lecture : L'OCDE utilise l'indice de Gini comme indicateur de référence. L'indice de Gini est un indicateur compris en 0 (égalité absolue) et 1 (inégalité absolue). Si la France se distingue par des inégalités primaires importantes, elle se distingue également par une importante réduction des inégalités après redistribution conduisant à des inégalités de revenus moins importantes que ces pays Européen. Dernière année disponible, 2023.

Figure 10 Réduction des inégalités en Europe (Indice de Gini)

Encadré Méthodologique : Le(s) concept(s) de revenu

Le revenu primaire brut des ménages (S14) est composé des rémunérations des salariés et du revenu mixte des entrepreneurs individuels¹ (y compris cotisations sociales) perçus par les ménages, des revenus fonciers des ménages propriétaires (y compris les loyers imputés dont bénéficient les propriétaires occupants) mais aussi des revenus financiers nets reçus par les ménages (intérêts, dividendes et revenus d'investissement reçus nets de ceux versés). Ce revenu primaire brut peut se répartir entre ménages grâce aux comptes nationaux distribués. À partir de ce revenu primaire brut, certains transferts publics (impôts, cotisations sociales, prestations sociales) modifient le revenu des ménages pour aboutir, après transferts, au **revenu disponible brut** (RDB). Si on y ajoute les transferts sociaux en nature, on parvient au **revenu disponible brut ajusté (RDBA)**. D'autres transferts non directement intermédiés par les administrations publiques contribuent également au revenu disponible brut (contrats liant des ménages à des sociétés d'assurance par exemple)



¹ Contrairement aux revenus salariaux, dont une partie est directement influencée par les cotisations sociales et les règles du marché du travail, les revenus mixtes des travailleurs indépendants relèvent principalement de la performance économique de leur activité. Leur niveau dépend de facteurs endogènes à l'entreprise, tels que son chiffre d'affaires, sa productivité, son positionnement concurrentiel ou encore sa capacité d'innovation. Cette composante des revenus primaires se caractérise ainsi par une forte hétérogénéité, liée notamment au faible taux de survie des entreprises et à la concentration des gains sur un nombre limité d'entrepreneurs performants (« winner takes most »). Si les pouvoirs publics peuvent agir sur l'environnement économique des entreprises, ils ne déterminent pas directement le niveau de ces revenus avant redistribution.



Direction finance et stratégie – Direction des études économiques :

[Ouvrir ce lien pour s'abonner](#)

Les analyses et prévisions qui figurent dans ce document sont celles du service des Etudes Economiques de La Banque Postale. Bien que ces informations soient établies à partir de sources considérées comme fiables, elles ne sont toutefois communiquées qu'à titre indicatif. La Banque Postale ne saurait donc encourir aucune responsabilité du fait de l'utilisation de ces informations ou des décisions qui pourraient être prises sur la base de celles-ci. Il vous appartient de vérifier la pertinence de ces informations et d'en faire un usage adéquat.